



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lourdes, le 08 avril 2021

A l'attention des membres du
Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil municipal,

le mercredi 14 avril 2021 à 18h30
Espace Robert Hossein - Avenue Alexandre Marqui 65100 LOURDES

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19 et de l'instauration d'un couvre-feu de 19h à 6h depuis le 16 janvier 2021, il est fait application de dispositions dérogatoires concernant l'organisation de cette séance afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique, prévues par les textes suivants :

- loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, articles 6 et 11,
- décret n°2021-384 du 02 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, le Conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, excepté la presse. Le caractère public de la séance sera toutefois réputé satisfait dès lors que les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

VILLE DE LOURDES


2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 - www.lourdes.fr

La séance sera ainsi rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lourdes, au lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCzR6rGVB4SS4ZosjDhclg>

Il y aura lieu de vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement professionnel ».

En vous remerciant par avance de votre disponibilité et de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire



Thierry LAMIT

Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DU JOUR

I - DECISIONS DU MAIRE

1 - Décisions du Maire

II - ADMINISTRATION GENERALE

- 2 - Modification de la délibération n°3 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire
- 3 - Création de la Commission communale pour l'accessibilité
- 4 - Compétence facultative de la CATLP : participation financière exceptionnelle avec les communes intéressées par le financement de la bretelle de Louey sur la RN 21
- 5 - Convention relative au Forfait post-stationnement (FPS) entre la ville de Lourdes et la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP)
- 6 - Avenant n°3 à la convention de délégation de la compétence d'organisation des transports scolaires entre la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) et la ville de Lourdes
- 7 - Convention entre le Groupement d'intérêt public (GIP) Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la ville de Lourdes pour l'opération "VISA Junior" 2021
- 8 - Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un logement par l'Office public de l'habitat des Hautes-Pyrénées (OPH 65) à la ville de Lourdes pour la mise en place d'un Espace Ressources à la résidence du Lannedarré
- 9 - Convention entre le GIP Politique de la Ville, les villes de Lourdes et Tarbes, l'association Entraide services et l'OPH 65 relative à la conduite de chantiers "Premiers pas vers l'emploi" en 2021
- 10 - Dénomination du bâtiment sis 22 avenue Joffre à Lourdes "Espace Carmen Cazenave"
- 11 - Convention de jumelage entre la ville de Lourdes et la ville de Nevers

III - FINANCES

- 12 - Budget Primitif 2021 : Budget principal
- 13 - Budget primitif 2021 : Budget du Parking de la Merlasse
- 14 - Budget Primitif 2021: Budget des Opérations funéraires
- 15 - Budget primitif 2021 : Budget de l'Unité fermière multiviandes
- 16 - Budget primitif 2021 : Budget du lotissement de la Plaine d'Anclades
- 17 - Fiscalité directe locale : fixation des taux de l'année 2021
- 18 - Demande de remboursement de la taxe foncière 2020 des baux commerciaux dénommés "Bancs de la Grotte"
- 19 - Résidence de territoire « Espoir, espérance et résilience » : soutien à l'acquisition d'une oeuvre artistique : convention avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Politique de la ville, Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- 20 - Mise en valeur du Musée pyrénéen, financement du projet "chantier des collections / réserves" dans le cadre du Plan de relance
- 21 - Acquisition d'une scène mobile : demande de subvention

IV - TRAVAUX / URBANISME

VILLE DE LOURDES

RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

- 22 - Avenant n°1 à la convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie / Secteur "Peyramale - Marcadal - Champ commun " à Lourdes
23 - Avenant n°1 à la convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie / Secteur "Rochers" à Lourdes
24 - Demande d'autorisation de travaux de restauration de la couverture du logis du Gouverneur dans le Château fort - Musée pyrénéen

V - CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

- 25 - Approbation de la stratégie touristique locale
26 - Approbation du budget 2021 de l'Office de tourisme
27 - Convention-cadre de partenariat entre la Ville de Lourdes et le Parvis
28 - Conventions de partenariat 2021 entre la ville de Lourdes, l'Office de tourisme et la société Casebook

VI - AFFAIRES JURIDIQUES

- 29 - Résiliation amiable du bail commercial conclu entre la Ville de Lourdes et la SARL VIGNE concernant le Banc de la Grotte 42 sis 98 rue de la Grotte 65100 LOURDES
30 - Autorisation de M. le Maire à signer l'acte notarié ayant pour objet de constater le versement de l'intégralité du prix et des loyers par la société SBCT (ex-SBCL) à la ville de Lourdes et la cession de la parcelle cadastrée section AO n°308

VII - PERSONNEL

- 31 - Tableau théorique des effectifs permanents 2021
32 - Mise à disposition d'agents communaux
33 - Création d'emplois saisonniers au titre de la saison 2021
34 - Convention de mutualisation des services entre la ville de Lourdes et le SIMAJE
35 - Contrat d'apprentissage au sein de la Direction générale adjointe des services / Service des affaires juridiques et assemblées
36 - Sapeurs pompiers volontaires - convention entre la ville de Lourdes et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Hautes-Pyrénées